

## Formations concernées :

- Universités : L1, BUT, DEUST, APU, DU, ...
- Classes Préparatoires aux Grandes Écoles (CPGE), Diplômes de Comptabilité et Gestion (DCG),
- Les Instituts des Travailliers Sociaux (IFTS),
- Les Instituts de Formation en Soins Infirmiers (IFSI),
- BTS et BTSA (dont apprentissage), DMA, MC, DTS,
- Classes de DNMADE (Diplôme National des Métiers d'Art et du Design) et Mise à Niveau en Hôtellerie (MANH),
- Écoles d'ingénieurs à prépa intégrées : INSA, UT, ENI, Polytech, ISIMA, SIGMA,
- Écoles d'architecture comme l'ENSACF,
- Les Instituts d'Études Politiques,
- Instituts de formations paramédicales (audioprothésiste, ergothérapeute, orthophoniste, orthoptiste, pédicure-podologue, psychomotricien)
- Université Paris Dauphine,
- Ecoles de commerce,

- Ecoles supérieures de cuisine,
- Formations en apprentissage,
- Ecoles de formation des métiers de la culture (architecture et paysage, patrimoines, arts plastiques, spectacle vivant, cinéma, audiovisuel, multimédia, etc.) **Affichage uniquement**

## Pour toutes les autres formations non présentes sur le portail telles que :

- Certaines écoles supérieures d'art,
- Les écoles privées d'arts appliqués,
- Certaines écoles de commerce et d'ingénieurs (recrutant sur concours indépendant ou via des banques de concours),
- Les écoles privées de gestion, de transport, ...

**s'adresser directement aux établissements et/ou consulter les sites Internet correspondants.**

## Procédure

### Constitution de mon dossier et saisie de mes candidatures

👉 **Je crée mon dossier électronique** au moyen de mon n° INE (Identifiant National d'Élève). Si j'ai fait un dossier l'année précédente, je dois néanmoins me réinscrire avec mon INE (indiqué sur le relevé de notes du baccalauréat). Je dois obligatoirement communiquer une **adresse mail valide** et la maintenir jusqu'au 16 septembre 2021.

👉 **Le serveur m'attribue un numéro d'inscription et un code confidentiel que je dois conserver et utiliser pour toutes connexions à mon dossier.**

👉 **Je saisis mes candidatures : 10 vœux maximum.**

👉 *Pour chaque formation, un lien sur le site « Parcoursup » renvoie aux attendus nationaux et de l'établissement.*

👉 Des **vœux multiples** peuvent être associés à certaines formations : BTS, CPGE, DCG, DE, DNMADE, BUT ...

👉 A l'intérieur d'un vœu multiple, je peux sélectionner une ou plusieurs formations sans les classer : 10 « sous-vœux » maximum par voie de formation, 20 « sous-vœux » au plus sur l'ensemble des candidatures.

♦ Pour les **CPGE**, une demande avec et sans internat compte pour un seul « sous-vœu ».

♦ Pour les **écoles d'ingénieurs et de commerce**, le nombre de « sous-vœux » correspondant aux écoles du réseau est illimité.

♦ Je ne peux faire que 5 vœux en IFSI et autant de sous-vœux que je le souhaite.

👉 Je peux aussi faire jusqu'à 10 autres vœux pour des formations en **Apprentissage**.

**Je dois contacter l'établissement d'accueil une fois mon contrat signé**, afin qu'il soit enregistré dans mon dossier « Parcoursup ».

### Finalisation de mon dossier ET CONFIRMATION de mes vœux motivés

👉 **Je saisis en ligne des informations requises pour la constitution de mon dossier** : motivation, résultats scolaires de Première et Terminale si nécessaire, ... Eventuellement un Curriculum Vitae ou d'autres documents peuvent également être demandés par l'établissement d'accueil.

👉 **Je confirme** mes candidatures pour les formations sélectionnées **avant le jeudi 08 avril 2021 minuit**.

**(NE PAS OUBLIER)**

### Demande de dérogation pour mes vœux en L1 uniquement

👉 Je dois faire ma demande de **dérogation** au secteur **avant le lundi 10 mai 2021 si ma famille déménage ou si mon état de santé le nécessite**.

👉 **Je formule ma demande via l'onglet « Dérogation » dans mon dossier Parcoursup.**

*Les pièces généralement demandées pour une mutation professionnelle sont : le numéro de dossier, l'attestation de mutation, le justificatif du futur domicile.*

Du  
Mardi  
20 janvier

au

Jeudi  
11 mars  
2021

(minuit heure de Paris)

Jusqu'au  
jeudi  
08 Avril  
2021  
(minuit)

Avant le  
lundi 10 mai  
2021

## Processus d'admission en continu

↳ Je peux recevoir plusieurs propositions simultanément pour l'ensemble de mes vœux.

↳ L'acceptation d'une proposition **annulera mes autres propositions « Oui », mais pas celles « en attente »**.

**Phase Principale**  
**du**  
**jeudi 27 mai**  
**au**  
**vendredi 16 juillet**  
**minuit**

↳ **Réponses possibles pour une formation sélective (CPGE, BTS, BUT, écoles, ...)** :

- « **Oui** » : Je peux accepter ou renoncer à la proposition qui m'est faite. Je reste cependant en course pour les autres formations en attente.
- « **En attente d'une place** » : Je peux maintenir ou renoncer à la proposition qui m'est faite. Je dois attendre qu'une place se libère en fonction des réponses des autres candidats. Le rang du dernier candidat appelé en 2018 sera indiqué.
- « **Non** » : Je ne peux pas obtenir cette formation.

↳ **Réponses possibles pour une formation non sélective (la plupart des Licences)** :

- « **Oui** » : Je peux accepter ou renoncer à la proposition qui m'est faite. Je reste cependant en course pour les autres formations en attente.
- « **Oui-si** » (uniquement pour certaines Licences) : Je peux accepter la proposition qui m'est faite ou renoncer. Si j'accepte, je suis conscient que je devrais suivre un parcours spécifique mis en place par l'Université.
- « **En attente d'une place** » : Je peux maintenir ou renoncer à la proposition qui m'est faite. Je dois attendre qu'une place se libère en fonction des réponses des autres candidats.

↳ Si je n'ai aucune proposition, je peux solliciter la Commission d'Accès à l'Enseignement Supérieur (CAES) qui examinera mon dossier afin de me proposer une solution, après les résultats du baccalauréat.

*Durant les épreuves écrites du baccalauréat, les propositions d'admission sont suspendues, tout comme les délais de réponse.*

Le **déla**i pour accepter une proposition est de **5 jours (J+4) pour les propositions reçues le 27 mai**, puis de **3 jours (J+2) à partir du 28 mai 2021**

### **Mise en place d'un répondeur automatique (optionnel)**

↳ Il gèrera mes propositions en fonction des prèfèrences énoncées sur mes vœux restés en attente.

↳ Il ne dispense pas de répondre **au point d'étape du 29 juin au 1<sup>er</sup> juillet 2021 inclus**

**A partir du**  
**vendredi**  
**28 mai 2021**

### **Consultation de la fiche avenir (dématérialisée)**

↳ J'ai accès dans mon dossier « Parcoursup » à l'ensemble des informations de la **Fiche Avenir**, comme les résultats, le positionnement et l'appréciation des enseignants dans chaque matière, l'avis du chef d'établissement pour chaque formation requise.

### **Un accompagnement garanti pour les candidats sans proposition**

↳ Je peux m'adresser au lycée ou au CIO afin de bénéficier d'un accompagnement pour définir un nouveau projet d'orientation en amont de la phase complémentaire.

**A partir du**  
**jeudi**  
**27 mai 2021**

### **Inscription administrative dans l'établissement d'accueil**

↳ Les dates et conditions d'inscriptions sont propres à chaque établissement et sont communiquées sur le site, dans le « Message établissement ». Cette inscription est obligatoire pour intégrer l'établissement d'accueil en septembre.

- Pour une acceptation définitive d'une proposition jusqu'au 11 juillet 2021 inclus : inscription avant le 16 juillet 2021 12h00.
- Ouverture des inscriptions administratives pour les candidats ayant répondu « oui avec vœu en attente » à partir du 18 août 2021.
- Pour une acceptation définitive entre le 12 juillet et le 22 août 2021 inclus : inscription avant le 27 août 2021 12h00.
- A partir du 23 août 2021 : inscriptions aux dates fixées par les formations.
- Inscriptions administratives pour les candidats ayant répondu "oui avec vœux en attente" : avant le 27 août 2021 12h00.

**Soit avant**  
**vendredi**  
**16 juillet**

**Soit avant**  
**vendredi**  
**27 août**  
**2021**

### **Phase Complémentaire : 10 nouveaux vœux possibles en fonction des places disponibles**

↳ Je suis concerné si je n'ai aucune proposition d'admission ou si je souhaite émettre d'autres vœux.

Après les résultats du bac, si je n'ai pas de proposition, je participe à la phase complémentaire et je peux demander un accompagnement en CAES.

Le **déla**i pour accepter une proposition est de **3 jours (J+2) à partir du 17 juin**, **2 jours (J+1) à partir du 17 août**.

**Mercredi 16**  
**juin au**  
**16 septembre**  
**2021 minuit**

**Pour toute question sur cette procédure, j'utilise la rubrique contact dans mon dossier ou sur le site Parcoursup.**